

PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 DÉCEMBRE 2019
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 10 DÉCEMBRE 2019
AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTÉLIMAR

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre à 19 h 00,

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 10 décembre 2019, s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar, sous la présidence de Monsieur Franck REYNIER.

PRÉSENTS : M. BOUNIARD Philippe, Mme RUYSSCHAERT Christelle, M. MOULLET Jean, M. LAGET Jean-Michel, Mme PRIOTTO Christine, M. AUDERGON Jean-Marc, M. GARIN Maryannick, M. ANDRUEJOL Christian, M. APROYAN Michel, M. FALLOT Alain, M. BESNIER Didier, M. ARMAND Yves, M. CHAMBONNET Luc, M. ARRIGONI Jean-Noël, M. GIGONDAN Jacques, M. REYNIER Franck, M. ANDEOL Hervé, M. COURBIS Yves, M. DEVILLE Bernard, Mme FIGUET Marielle, Mme GARY Pierrette, Mme GRANIER Danièle, M. LAVAL Jean-Pierre, M. LHUILLIER Thierry, M. MERLE Louis, M. ORSET-BUISSON André-Bernard, Mme COUTARD Catherine, M. CARRERA Fermi, M. FABERT Jean-Frédéric, M. COAT Jean-François, M. ARCHAMBAULT Daniel, M. BOULAY Marc, Mme DALLARD Bernadette, M. LAVIS Christian, M. CROIZIER Jean-Paul.

POUVOIRS : M. BERNARD Sébastien (pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT), M. AVIAS Jean-Michel (pouvoir à M. Maryannick GARIN), Mme BERGET Marcelle (pouvoir à Yves ARMAND), M. ADRIEN Patrick (pouvoir à M. ARRIGONI Jean-Noël), M. DUC Joël (pouvoir à M. FABERT Jean-Frédéric), M. ZILIO Anthony (pouvoir à M. Franck REYNIER).

EXCUSÉS : M. CUER Éric, M. NOËL Bernard, M. PEVERELLI Olivier, M. BOYER Yves, M. COTTA Robert, M. COMBES Pierre, M. DAYRE Thierry, M. GUILLION Michel, M. BARBE Marc-André, M. GAUDIBERT Jean-Louis, M. GALLU Alain, M. ROUSSIN Jean-Marie, Mme FERRIGNO Rosy, M. CATELINOIS Jean-Michel, M. ROUQUETTE Pascal, M. ALMORIC Bruno, M. OUMEDDOUR Karim, M. SANCHEZ Benoît, M. RAOUX Claude, M. SOULAVIE Guy, M. PEREZ Rodolphe, M. DUSSARGUES Denis, M. MICHEL Pierre.

Secrétaire de séance : M. CROIZIER Jean-Paul

La séance est ouverte à 19 h 05

Monsieur le président souhaite la bienvenue et remercie très sincèrement les élus d'avoir répondu à cette convocation pour le comité syndical. Il procède ensuite à l'appel de ses membres.

Le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Paul CROIZIER est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de séance du 4 décembre 2019

Monsieur le président :

« L'ordre du jour appelle l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre ; avez-vous des remarques sur sa rédaction ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des pours, contres, des abstentions ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 1 : amortissement des biens - budget général

Rapporteur : M. le président

« Pour cette première délibération qui concerne la mise en place d'amortissement sur les biens acquis en investissement, nous nous conformons tout simplement à ce qui est prévu par les textes.

Sur les frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme, la règle veut que la durée qui est proposée soit de dix ans, cinq ans pour les frais d'études, deux ans pour les concessions et droits similaires, sept ans pour les autres installations, matériels, outillages techniques, également sept ans pour les installations générales, agencements, aménagements divers, huit ans pour les voitures, cinq ans pour les matériels de bureaux (copieurs, calculatrices et autres), trois ans pour les ordinateurs et imprimantes, douze ans pour le mobilier et sept ans pour les autres immobilisations corporelles. Lorsque des biens dont la valeur est inférieure ou égale à 1 500 € sont amortis, ils le sont en totalité la première année.

Voici la proposition concernant les règles d'amortissement, sachant que, pour l'instant, le syndicat ne va quasiment engager que des dépenses en fonctionnement. Le véhicule va être loué, ainsi, dans un premier temps, le syndicat n'enclenchera pas tellement d'amortissement de dépenses.

Sur cette première délibération, il est proposé au Comité syndical de :

- fixer les durées d'amortissement qui viennent d'être rappelées,

- de charger le Président de prendre toutes dispositions nécessaires.

Avez-vous des questions sur cette première délibération ? Il n'y en a pas. Je la soumetts aux voix. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2 : fixation de la contribution des EPCI constitutifs du Syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies

Rapporteur : Monsieur le président

Nous avons décidé lors du débat d'orientations budgétaires de fixer la contribution à 1,12 € par habitant, ce qui est le même montant que sur l'année 2019. La population est issue des bases de données fournies par le ministère, appuyées sur le recensement INSEE. Le montant total des cotisations versé par les EPCI au Syndicat mixte pour l'année 2020 s'élèvera à 259 779,52 euros.

Il vous est donc proposé de maintenir la même cotisation que ce qui avait été établie lors de la création du syndicat mixte, et comme nous l'avions évoqué lors du DOB, sachant que l'année dernière (2019) ce n'était qu'une demi-cotisation, puisque le Syndicat n'avait fonctionné que six mois.

Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas.

Je vous propose que nous puissions adopter cette deuxième délibération pour pouvoir réaliser notre budget. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 3 : budget primitif 2020 – Budget général du syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies

Rapporteur : Monsieur le président

« Le Budget primitif 2020 fait l'objet de notre troisième délibération.

Il vous est proposé, équilibré comme il se doit :

- en section de fonctionnement à 259 779,52 €

- en section d'investissement à 156 427 €.

La section de fonctionnement prévoit les dépenses réelles correspondant à trois chapitres de dépenses :

- le chapitre 11 (charges à caractère général : différents achats, fonctionnement du syndicat) pour 40 215 €

- le chapitre 12 (charges de personnel) pour 56 136,92 €

- le chapitre 65 (autres charges de gestion) pour 7 000 €.

La section d'investissement prévoit :

- 10 000 € pour la création, à la fois de la charte graphique, que de l'identité visuelle du site Internet. Nous avons évoqué qu'il était important de commencer à mettre une identité au syndicat pour qu'il puisse s'y baser ensuite sur les différents documents.

- 1 000 € pour l'achat de licences de logiciels

- 1 000 € pour du mobilier et matériel informatique.

Le solde de ces dépenses sera consacré au démarrage de l'élaboration des différentes études nécessaires à notre SCoT en 2020.

Avez-vous des questions sur ces sections de fonctionnement et d'investissement ? »

M. Daniel ARCHAMBAULD :

« Dans le projet de délibération, il est proposé au Comité syndical d'adopter le Budget primitif 2020 à « 259 779,52 € d'investissement, etc. ». N'y a-t-il pas une inversion des deux montants d'investissement et de fonctionnement dans le projet de délibération ? »

Monsieur le président :

« Excellente remarque.

Je vous propose que nous puissions corriger ce texte, puisque le Budget primitif s'élève :

- en section de fonctionnement à 259 779,52 €

- en section d'investissement à 156 427 € ; effectivement il y a inversion de ces deux chiffres.

Avez-vous d'autres questions ou remarques ? (Aucune remarque)

Je vous propose de soumettre aux voix ce Budget primitif 2020. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 4 : adhésion du Syndicat au service de prestation paie externalisée proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme

Rapporteur : Monsieur le président

« Cette délibération concerne notre fonctionnement. Pour que la paie puisse être réalisée pour notre directrice, il vous est proposé que l'on puisse externaliser (on ne va pas acheter un logiciel et le mettre à jour à chaque fois, ce qui est assez complexe), en s'adossant au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Drôme pour que les bulletins de paie soient réalisés. La prestation est de 15 € au démarrage pour les frais d'inscription, puis 10 € par bulletin de paie.

Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Je vous propose de la soumettre aux voix. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 5 : adhésion du Syndicat au service de médecine préventive proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme

Rapporteur : Monsieur le président

« Délibération suivante toujours liée au personnel.

Il vous est proposé également que nous puissions demander au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Drôme de réaliser ces prestations. La visite sera facturée en réexamen complémentaire à 56 €. Il vous est donc proposé d'adhérer au service de médecine préventive et d'inscrire les crédits au budget 2020.

Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Je soumetts aux voix. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 6 : affiliation du Syndicat mixte au régime d'assurance chômage

Rapporteur : Monsieur le président

« Dans nos obligations, nous devons nous affilier pour les cotisations du régime d'assurance chômage, aussi il vous est proposé de le réaliser par le biais de l'URSSAF. Le montant des cotisations est de 4,05 % du salaire brut. Il vous est donc proposé d'adhérer à l'URSSAF pour que l'on puisse verser ces cotisations.

Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Je la soumetts aux voix. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 7 : adhésion du syndicat mixte à la Fédération nationale des SCoT

Rapporteur : Monsieur le président

« Nous avons déjà évoqué, il me semble, l'adhésion du syndicat à la Fédération nationale des SCoT, il vous est proposé que notre directrice puisse participer aux différents travaux et qu'elle puisse être notre représentante du Comité syndical le cas échéant. Sachez que près de 60 % des SCoT aujourd'hui en place adhèrent à cette Fédération ; en 2018, il y en avait 469. La Fédération, créée en juin 2010, est présidée par le maire d'Épinal. L'adhésion à la Fédération nous permet d'avoir des échanges avec le réseau national. Le coût de la cotisation annuelle est de 1 centime par habitant, soit pour notre syndicat mixte 2 300 € à l'année.

Il vous est donc proposé d'adhérer à la Fédération, et de préparer une cotisation de 2 300 €.

Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Je sou mets aux voix : y a-t-il des contres ? Des abstentions ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Compte rendu des décisions du président de la délégation du comité syndical

Rapporteur : Monsieur le président

« Je vous fais part des décisions prises qui sont au nombre de deux.

- Un contrat ORANGE pour l'abonnement téléphonique du portable de la directrice a été souscrit.

- Une carte de carburant dans les stations AVIA, pour le véhicule hybride du syndicat, a été contractée.

Si vous avez des questions sur ces décisions, je suis à votre disposition».

Questions diverses

« Y a-t-il des questions diverses ? (Aucune question)

Je voulais vous remercier pour votre mobilisation, car nous étions nombreux à être inquiets, et pour le vote du DOB et pour le vote du budget. Notre SCoT est désormais en place et va pouvoir fonctionner sur toute l'année 2020. Merci à vous toutes et à vous tous.

Les meilleurs vœux du SCoT vous accompagnent et accompagnent tous ceux qui vous sont chers.

Merci beaucoup».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 21.